



**A l'attention des membres du bureau exécutif**  
**des ligues ayant fusionné en 2016**

N.Réf JRG/AJ

Objet : CAC

Secrétariat : Alexia Julien

Tel 01.40.52.16.37 / Fax 01.40.52.16.30 / Email : secretariatgeneral@ffjudo.com

Paris, le 26 avril 2017

Mesdames, Messieurs les membres du bureau exécutif,

Les ligues qui ont fait objet d'une fusion en 2016 se sont accordées avec le commissaire aux comptes fédéral pour désigner comme commissaire aux comptes de leur ligue le commissaire aux comptes officiel de la fédération.

La fédération prendra en charge le coût annuel de ce commissaire aux comptes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les fusions des ligues n'ayant eu lieu qu'en juin 2016, il n'était pas possible de faire certifier par le commissaire aux comptes de la sincérité et de la régularité des comptes. Cependant, lors de l'assemblée générale 2018, le commissaire aux comptes certifiera les comptes 2016 et 2017.

Cordialement,

**Didier ROUSSEAU**  
Trésorier Général Fédéral